



Berne, le 20.09.2024

Destinataires :
Gouvernements cantonaux

Modification des dispositions de la loi sur la surveillance des marchés financiers et d'autres actes dans le contexte de la collaboration avec des services étrangers : ouverture de la procédure de consultation

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le 20 septembre 2024, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés au sujet de la modification des dispositions de la loi sur la surveillance des marchés financiers (LFINMA) et d'autres actes dans le contexte de la collaboration avec des services étrangers.

Le délai imparti pour la consultation court jusqu'au 3 janvier 2025.

Le projet mis en consultation vise à modifier les dispositions de la LFINMA, de la loi sur la surveillance de la révision et de la loi sur la Banque nationale concernant la collaboration avec des services étrangers pour les adapter aux besoins de la place financière suisse ainsi qu'aux exigences actuelles. Par ailleurs, ce projet prévoit de simplifier différentes dispositions. Il a en outre pour but de renforcer l'ouverture et l'interconnexion internationale du système financier suisse sans compromettre la transparence ni l'intégrité et la stabilité des marchés financiers.

Nous vous invitons à vous prononcer sur le dossier mis en consultation, publié à l'adresse suivante : https://www.fedlex.admin.ch/fr/consultation-procedures/foreseen#https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2024/43/cons_1.

Nous nous efforçons de publier les documents sous une forme accessible aux personnes handicapées, conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand ; RS 151.3). Aussi vous saurions-nous gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) dans le délai imparti, à l'adresse suivante :

vernehmlassungen@sif.admin.ch

Monsieur Elio Guarino (tél. 058 462 64 27) se tient à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.



Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Karin Keller-Sutter
Conseillère fédérale